

OFFRE EKO PARTICULIERS LOVEGAZ DP+

Caractéristiques de l'offre	<p>Durée de l'engagement</p> <p>Initiative de la livraison</p> <p>Caractéristiques du matériel de stockage</p>	<p>Le Client a la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 5 ans ; Cette offre est réservée pour toute substitution d'énergie par du Gaz propane.</p> <p>Sur commande du Client ou à l'initiative de DISTRIGAZ PROVENCE en cas de souscription au service jauge à distance. Services gratuits et sans surtaxe en cas de livraison sur commande du Client.</p> <p>Citerne aérienne de 500 kg à 1750 kg déterminée par Distrigaz Provence selon consommation prévisionnelle et configuration du site Client.</p>
<p>Prix de la fourniture du GPL</p> <p>(l'article II.4.a des Conditions Générales)</p>	<p>Offre valable uniquement pour les nouveaux clients dans le cadre de la mise en place d'une 1^{ère} installation DISTRIGAZ PROVENCE</p> <p>Frais de livraison</p>	<p>1390.00 TTC/Tonne. Garantie de prix 36 mois avec Accès DP +</p> <p>Ce prix inclut la TICPE (montant en 2021 soit 79.56 € TTC/T). Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit sur le prix du GPL.</p> <p>Aucun Frais si livraison ≥ 501 kg</p> <p>42 € TTC/T pour livraison entre 301 et 500 kg</p> <p>66 € TTC/T pour livraison entre 201 et 300 kg</p> <p>Pas de livraison si commande < 200kg</p>
	<p>Règles de modification de prix (L'article II.4.a des Conditions Générales applicables)</p>	<p>Conformément aux dispositions de l'article L224-18 4° du Code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article II.4.a des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la zone géographique du lieu de livraison -de la consommation annuelle - de la quantité commandée, -des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et a la variation de la parité euro/dollar, - de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de passage en dépôt, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL, - des Investissements permanents liés au parfait maintien des infrastructures, de transport et de stockage, - de la fiscalité applicable notamment la TICPE, - des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations de stockage.

Frais de mise à disposition de la citerne (article II.4.b applicables)	Frais d'installation	0 € (sauf éventuels surcoûts liés à des conditions exceptionnelles)
	Frais annuels de location	Non applicable
	Montant du dépôt de garantie ou Consignation (restituée en fin de contrat)	100 € : 500 kg 100 € : 1000 kg 300 € : 1750 kg
Frais de maintenance et entretien de la citerne	Frais de déplacement Facturation de l'Inspection périodique réglementaire tous les 48 mois maximum	Incluse dans l'option Accès DP +
Frais de sortie du contrat (article IV.12.c des Conditions générales applicables)	-Frais de retrait de la citerne VIDE	445.00 € TTC
	-Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article IV.12.b des Conditions Générales applicables)	624.00 € TTC
	-Frais de repompage éventuel. Le Gaz est remboursé intégralement.	450.00 € TTC
	-Frais dégressifs prorata temporis de résiliation anticipée après installation de la citerne	850.00 € TTC
	-Frais de dossier (en cas de résiliation au-delà	386.00 € TTC
Autres Frais	Garantie de prix 36 mois	Incluse dans l'accès DP +
	Remise commerciale	Aucun frais (remise Incluse dans l'offre)

Options	<p>Accès DP+ (selon capacité citerne)</p> <p>Installation d'une jauge à distance</p> <p>Prime changement de chaudière Gaz à Haut Rendement Energétique</p> <p>Prime parrainage</p>	<p>120 € TTC /an (500 kg et 1000 kg) 150 € TTC/an (1750 kg)</p> <p>Matériel : 300 € TTC et Abonnement : 60 € TTC/an</p> <p>600 € TTC sous forme d'avoir gaz + aides constructeurs + prime énergie</p> <p>Pour le parrain 150 € et pour le Filleul 150 €</p>
Somme des frais sur la durée du contrat, hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat	Cas standard d'une citerne aérienne 1000 kg /contrat de 5 ans	<p>Installation : Offerte</p> <p>Consignation : somme restituée en fin de contrat</p> <p>Maintenance : 600 € TTC</p> <p>Frais de retrait citerne vide : 445.00 € TTC</p> <p>Soit un total de :</p> <p>1045.00 € TTC</p>
Estimation du coût annuel	<p>Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude dans une résidence principale.</p>	<p>Pour une consommation de 1.37 tonne de GPL dans l'année : 2113.30 € TTC</p> <p>Dont 1904.30 € TTC de Budget Gaz</p> <p>Dont 209.00 € TTC de frais</p>

Conformément aux dispositions de l'article L22422 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables « Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur; assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peut, tant qu' il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification ».

